VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2023 :

« Règlement 1339 décrétant un emprunt de 7 876 500$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l'implantation d'un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (Phases 2 et 3)»

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1339 le 1er novembre 2023.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca , sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 6 novembre 2023

(s) Ariane Bélanger

Ariane Bélanger
Greffière adjointe